

UNDT/2013/026, Nogueira

Décisions du TANU ou du TCNU

Un «remède efficace» en vertu de la ST / SGB / 2008/5: le tribunal a conclu que l'administration est tenue de fournir un recours effectif lorsqu'une plainte de harcèlement en vertu de ST / SGB / 2008/5 est étayée. L'étendue des recours possibles qui peuvent être accordés comprennent, mais sans s'y limiter, des mesures de rémunération monétaire, d'annulation et d'injonction ou de protection.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant conteste les décisions administratives de l'OHRM pour le remercier simplement et simplement prendre des mesures administratives contre son superviseur après qu'un comité d'enquête ait étayé ses plaintes de harcèlement. Il a soutenu que si la décision contestée avait reconnu que son superviseur avait violé les règles des Nations Unies, elle n'a pas abordé ses pertes professionnelles et personnelles résultant des abus et du harcèlement perpétrés contre lui. Il a également soutenu qu'il aurait dû y avoir plus de mesures concrètes de l'administration contre son superviseur et que le harcèlement subis par lui aurait dû être traité ou corrigé de manière appropriée.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Le Tribunal a ordonné à l'intimé de payer à 25 000 USD du demandeur comme une indemnisation pour la violation de son droit d'être libre de harcèlement sur le lieu de travail

Applicants/Appellants

Nogueira

Entité

PNUE

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/072

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

20 Fév 2013

Duty Judge

Juge Boolell

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation
Questions disciplinaires / fautes professionnelles
Abus d'autorité
Mesure ou sanction disciplinaire
Harcèlement (non sexuel)
Représailles
Réaffectation ou transfert

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/371

Accords, conventions et traités (etc.)

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 101.2(d)

Circulaires d'information

- ST/CI/2005/19

Bulletins du Sécrétaire général

- ST/CSG/2002/1
- ST/CSG/2005/21
- ST/CSG/2008/5

Règlement du personnel

- Article 1.2(a)

TCNU Règlement de procédure

- Article 19

- Article 36

Jugements Connexes

UNDT/2011/063

UNDT/2010/148

2010-UNAT-013

2010-UNAT-099

2010-UNAT-100

2011-UNAT-141

2011-UNAT-143

2011-UNAT-151